

Le mardi 22 juillet 2008

Direction principale – Projets de transport et  
construction  
Hydro-Québec Équipement  
855, rue Ste-Catherine Est, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

### **Objet : Réponses aux questions DQ14**

Madame Méthot,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions que la commission a formulées dans le document DQ14.

***1. En réponse à une des questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux retombées économiques, il est mentionné que le projet de ligne Chénier-Outaouais créerait plus de 1 100 emplois (PR5.1, p. 12). Lors de l'audience publique, le porte-parole d'Hydro-Québec TransÉnergie a précisé avoir appliqué une règle de trois à partir des données détenues par la société d'État (DT2, p. 83). Est-ce que ces données résultent d'une étude antérieure réalisée selon le modèle intersectoriel du Québec et, si tel est le cas, veuillez transmettre à la commission une copie de cette étude ? Dans le cas contraire, veuillez expliquer le cheminement suivi par Hydro-Québec TransÉnergie pour établir le facteur de calcul à l'effet que chaque million investi génère 5,1 emplois.***

Pour obtenir le ratio de 5,1 emplois pour chaque million d'investissement, Hydro-Québec a utilisé le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec. Le résultat de la simulation réalisée à l'aide de ce modèle se retrouve en annexe 1.

Le coefficient 5,1 est donc obtenu en faisant le rapport entre

- au numérateur :
  - la somme des années-personnes obtenue pour les salariés et les autres travailleurs
- et au dénominateur :
  - la somme des montants associés à la valeur ajoutée, aux autres productions, aux subventions, aux taxes indirectes et à la valeur des importations.

Soit : 22 921 années-personnes / 4,481 millions de dollars = 5,12 années-personnes par million de dollars investi.

(Source: Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales – Référence : 20051118-3-1 2001D-2005D)

Par la suite, le nombre de 1 100 emplois créés a été obtenu par l'application d'une règle de trois, soit :

- si 1 M\$ investi engendre 5,1 emplois,
- combien engendre 214 M\$ ?

***2. Selon l'étude d'impact : « De façon générale, 30 % des emprises de ligne font l'objet de traitements qui nécessitent une utilisation rationnelle et sélective de phytocides. Dans 70 % des cas, des méthodes d'intervention manuelles ou mécanisées sont prescrites » (PR3.1, p. 4-55). Lors de l'audience publique, il a été précisé que pour le projet de la ligne Chénier- Outaouais, « on prévoit à peu près le tiers du corridor qui serait maîtrisé par une coupe mécanique et le deux tiers du corridor qui serait maîtrisé par une coupe traitement de souche » (DT2, p. 91). Pourriez-vous expliquer pour quelles raisons l'utilisation de phytocides dans le cadre du projet à l'étude se ferait sur une proportion de l'emprise correspondant à plus du double de l'utilisation de phytocides qui se fait en général ?***

Fait à noter, la proportion de 70 % de coupe manuelle et de 30 % d'utilisation de phytocide est la proportion à l'échelle provinciale, d'où l'utilisation du terme « de façon générale » dans l'étude d'impact.

Plus particulièrement, dans le secteur Ouest (comprenant Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Hautes-Laurentides et Outaouais), la proportion est plutôt de 70 % de coupe avec traitement de souche par phytocide et de 30 % de coupe mécanique manuelle, ce qui s'explique en partie par la dominance d'essences feuillues sur ce territoire.

Dans le cas présent de l'emprise Chénier-Outaouais existante, Hydro-Québec traite environ 70 % des superficies avec le mode de coupe avec traitement de souche par phytocide. Ce traitement est justifié par la végétation présente, à plus de 80 % feuillue, et par les particularités environnementales du territoire, et permet de contrer les rejets de souches des feuillus à la suite de la coupe manuelle.

Par ce mode d'intervention, Hydro-Québec favorise l'implantation d'une végétation non-ligneuse, compatible avec le réseau et qui, une fois en place, limite par compétition l'implantation et la croissance des feuillus. Ceci permet de diminuer la densité de la végétation incompatible dans l'emprise et, conséquemment, de diminuer l'intensité des interventions, la quantité de phytocide utilisée ainsi que le coût des interventions. Ceci permet aussi d'allonger le cycle d'intervention pour le faire passer de 4 à 6 ans en moyenne.

**3. Il a été mentionné qu'une étude serait réalisée afin d'identifier les éléments sensibles et les modes d'intervention à utiliser lors du déboisement (PR5.1, p. 39 et 40 ; DT1, p. 56 et 57). Le déboisement étant prévu au cours de l'hiver 2008-2009, à quel moment serait effectuée cette étude ?**

L'étude est présentement en cours de réalisation. Elle a pour but d'identifier le long de la nouvelle ligne et à proximité de celle-ci, les éléments sensibles du milieu qui feront l'objet de mesures particulières ou de modes d'intervention particuliers dans le cadre du déboisement et de la construction de la ligne. Ces éléments sensibles regroupent les prises d'eau souterraine et de surface, les milieux humides, les habitats d'une espèce floristique ou faunique à statut particulier, les héronnières, les habitats du cerf de Virginie, les cours d'eau, les pentes fortes ou sensibles à l'érosion, les traversées de route et chemin, la réserve écologique de la Rivière-Rouge et, finalement, la réserve écologique projetée Érable-Noir dans la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Les informations seront colligées et localisées de façon précise pour être intégrées aux plans et devis de déboisement.

**4. Il a également été mentionné qu'une étude serait réalisée au cours de l'été 2008 afin d'évaluer les superficies de milieux humides qui seraient touchées par l'implantation d'un pylône et d'identifier les mesures d'atténuation applicables (DT1, p. 77).**

**a. Cette étude concerne-t-elle seulement le pylône qui serait installé dans une tourbière (PR5.3, p. 2) ou concerne-t-elle l'ensemble des pylônes et l'ensemble des milieux humides présents dans l'emprise ?**

Dans le cadre du projet de ligne Chénier-Outaouais, Hydro-Québec procèdera à l'identification des milieux humides présents dans l'emprise de la ligne et susceptibles d'être touchés par les travaux. Une fois ces milieux humides identifiés, ils feront l'objet d'une visite au terrain pour acquérir diverses données qui permettront de préciser les types de milieux humides en cause et leurs limites naturelles. La classification des milieux humides se fera selon le guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et intitulé *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains*. De plus, s'il y a lieu, Hydro-Québec proposera des mesures d'atténuation pour protéger certains milieux humides. Ces mesures seront intégrées aux plans et devis de déboisement et aux documents d'appel d'offres des travaux de construction.

L'étude produite par Hydro-Québec sera déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) pour l'autorisation de travaux dans les milieux humides.

***b. Quand prévoyez-vous compléter cette étude ? Pourriez-vous la déposer à la commission selon les délais ou déposer les principaux résultats obtenus d'ici la fin du mois d'août ?***

L'étude est présentement en cours et les travaux de terrain sont planifiés pour la fin du mois d'août ou le début septembre. Le rapport final sur les milieux humides sera disponible au cours du mois d'octobre. Par contre, les principaux résultats de l'étude, incluant les mesures d'atténuation particulières à appliquer, s'il y a lieu, pourraient être transmis à la commission avant la fin du mois de septembre.

***5. Tel que demandé lors de la deuxième partie de l'audience publique, pourriez-vous préciser le moment où l'inventaire des espèces floristiques à statut particulier, incluant les mesures d'atténuation applicables, serait complété et déposé à la commission ?***

Hydro-Québec a pris l'engagement de remettre un rapport confidentiel sur les espèces floristiques à statut particulier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (voir à ce sujet le document DA14 déposé dans la présente audience ainsi que la page 24 du *Complément de l'étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Première série*).

Le rapport final sera disponible au cours du mois d'octobre. Par contre, les principaux résultats de l'étude, incluant les mesures d'atténuation particulières à appliquer, s'il y a lieu, pourraient être transmis à la commission avant la fin du mois de septembre.

***6. Des participants à l'audience publique ont également transmis les questions suivantes à la commission :***

***a. Des citoyens ont remarqué que des travaux de forage ont débuté à certains endroits de la ligne projetée, notamment aux pylônes 4 et 44. Ce type de travaux nécessitent-ils des autorisations gouvernementales, et le cas échéant, de quel ordre ?***

Les travaux de forages, notamment pour sondages géotechniques, ne nécessitent aucune autorisation gouvernementale, s'ils sont réalisés en milieu terrestre. Hydro-Québec doit obtenir le consentement du propriétaire afin d'accéder au site et voir à dédommager celui-ci, le cas échéant.

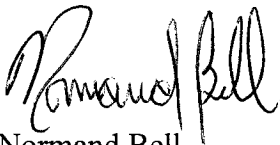
***b. Il a également été rapporté que des propriétaires dont le terrain serait touché par le projet ont déjà reçu la visite d'employés d'Hydro-Québec. Des travaux ont-ils été entrepris sur ces propriétés, et le cas échéant, de quelle nature ?***

À l'intérieur de l'emprise d'Hydro-Québec, des travaux exploratoires tels que l'arpentage, la réalisation de sondages géotechniques et archéologiques ainsi que l'inventaire des espèces floristiques à statut particulier ont effectivement été entrepris chez certains propriétaires. Ces travaux ne correspondent pas à des travaux de construction. Ils sont nécessaires pour compléter l'information manquante à l'étude d'impact, afin d'obtenir les autorisations requises.

***c. L'emprise d'Hydro-Québec pourrait-elle être utilisée pour aménager des sentiers pour les véhicules récréatifs comme les VTT ?***

La cohabitation de sentier de VTT dans l'emprise peut être possible. Par contre, Hydro-Québec ne peut accorder plus de droits qu'elle n'en possède pour sa servitude. Ainsi, étant donné qu'Hydro-Québec n'est pas propriétaire du fond de terrain (possède uniquement un droit de passage), elle ne peut octroyer un droit à un tiers pour utiliser l'emprise de la ligne afin de circuler en VTT ou à toutes autres fins.

Nous espérons que ces quelques renseignements répondent adéquatement à vos attentes et nous demeurons disponibles, madame Méthot, si tout renseignement supplémentaire était nécessaire.



Normand Bell  
Gérant de projets  
pour Dany Duchesne  
Chef de projets et porte-parole

## Annexe 1

Tableau 1.2  
Impact économique pour le Québec des dépenses des investissements en Transport - TOTAL  
(en milliers de dollars de 2005)

T.1.2.1

Catégorie	Effets directs	Effets indirects ----- Premiers fournisseurs	Autres fournisseurs	Effets totaux
Main-d'oeuvre (années-persomes)				
Salariés	11 314,0	8 149,1	3 108,8	22 571,9
Autres travailleurs	-	18,7	330,5	349,2
Valeur ajoutée aux prix de base	1 734 412	808 602	226 404	2 769 418
Salaires et traitements avant impôt	873 887	331 140	124 155	1 329 182
Revenu net entreprises individuelles	-	279	8 147	8 426
Autres revenus bruts avant impôt	860 525	477 183	94 103	1 431 811
Autres productions (1)	...	5 556	5 242	10 798
Subventions	-	-2 389	-3 997	-6 386
Taxes indirectes	...	-	6 066	6 066
Importations	...	1 350 478	350 674	1 701 152
Revenus du gouvernement du Québec				
Dont: -Impôts sur salaires et traitements	123 978	34 792	13 018	171 787
-Taxes de vente	...	-	1 445	1 445
-Taxes spécifiques	...	-	2 723	2 723
Revenus du gouvernement fédéral				
Dont: -Impôts sur salaires et traitements	97 330	25 967	10 033	133 329
-Taxes de vente	...	-	577	577
-Taxes et droits d'accise	...	-	1 321	1 321
Parafiscalité (2)				
-québécoise (RRQ, FSS, CSST)	72 120	64 156	17 225	153 501
-fédérale (Assurance-emploi)	20 650	14 841	5 195	40 686

1 Diminution des stocks et vente de biens et services de certains secteurs de la demande finale

2 La parafiscalité comprend les contributions des employeurs et des employés.

... N'ayant pas lieu de figurer

- Valeur nulle

Note: Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre au total.

Source: Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales

Référence: 20051118-3-1 2001D-2005D